



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET GENERAL

PREAMBULE

L'article l 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation

La Commune de Tenay compte 1037 habitants au 1^{er} janvier 2021 (population en baisse). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

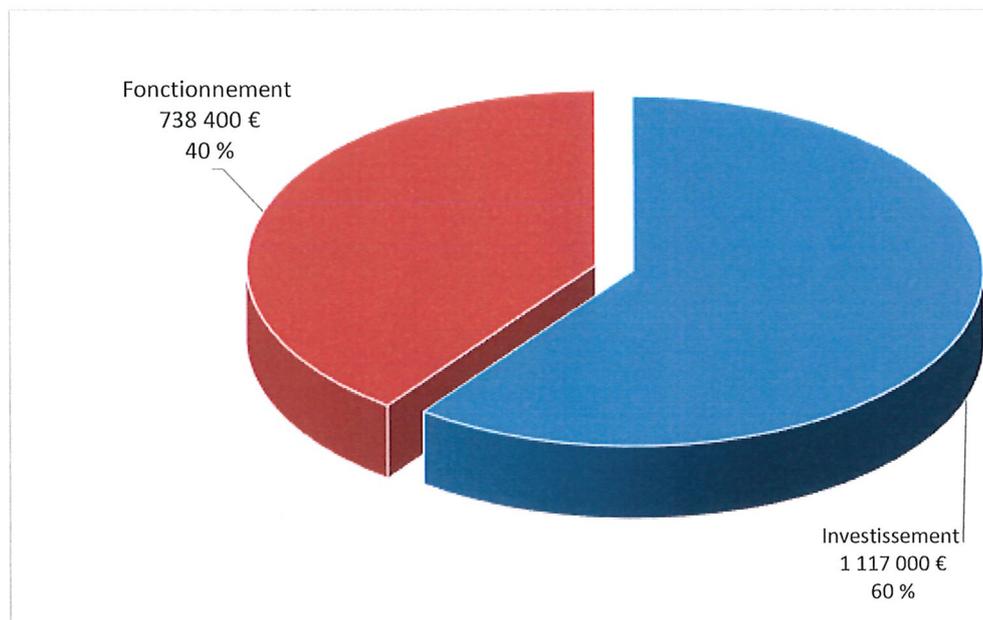
ELEMENTS DE CONTEXTE

Les dépenses de fonctionnement baissent de 13 % en raison notamment de la révision du calcul des participations pour les compétences non transférées à la CCPA. Celles d'investissement baissent de 22.3 % du fait que les travaux prévus cette année sont peu subventionnés et que par conséquent, pour des raisons d'équilibre budgétaire, il a fallu réduire les projets.

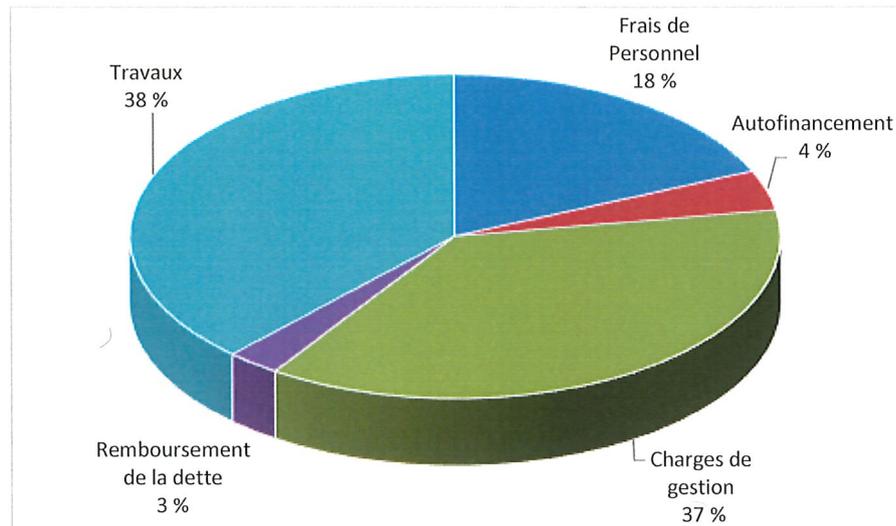
Les recettes de fonctionnement varient dans les mêmes proportions que les dépenses car l'excédent de fonctionnement 2020 a été entièrement affecté en investissement.

A noter que le montant total des 2 budgets (général + eau & assainissement) s'élève à 2 212 600 € soit moins 345 700 € (15 %) par rapport à 2020.

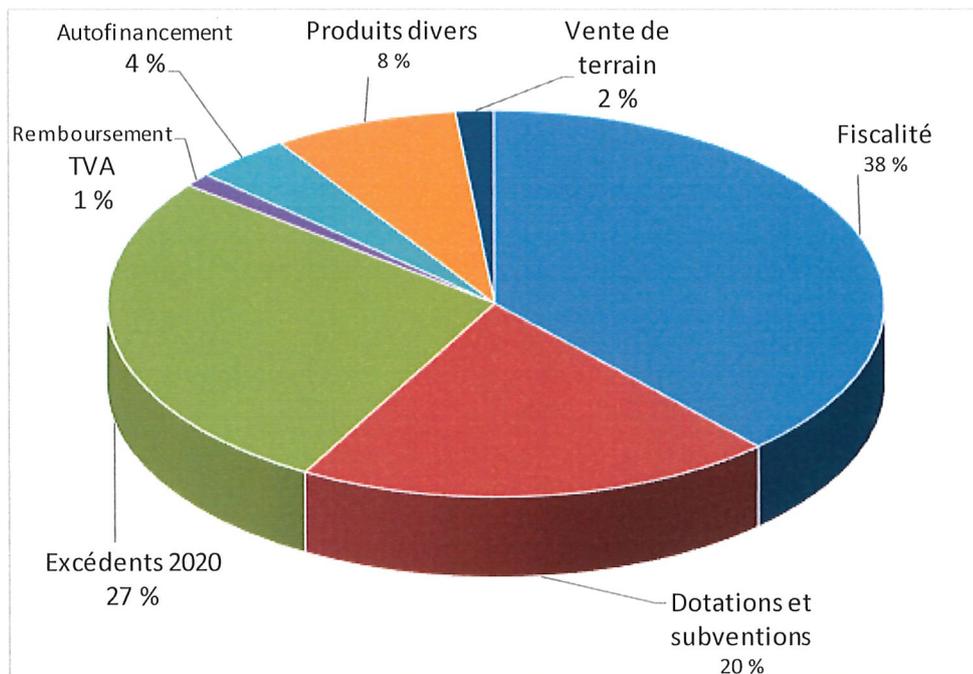
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



DEPENSES



RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Mise en valeur par la couleur : fresques sur façades : 55 000 €
- Acquisition d'un îlot insalubre pour démolition et aménagement espace public : 216 000 €
- Acquisition d'une cité industrielle en friches pour démolition et reconstruction de pavillons locatifs : 220 000 €
- Schéma directeur assainissement : 42 000 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : Maintien des taux d'imposition (montant attendu estimé à 353 242 €)
- Fiscalité reversée : 356 000 €
- Dotations et subventions : 272 800.00 €

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	
011	Charges à caractère général	443 600.00	70	Produits des services	37 749.85
012	Charges de personnel	341 300.00	73	Impôts et Taxes	709 442.00
65	Autres charges de gestion courante	209 949.85	74	Dotations et participations	272 800.00
66	Charges financières	15 300.00	75	Autres produits de gestion courante	85 000.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	6 350.15	77	Produits exceptionnels	1 008.15
014	Atténuation de charges	18 000.00	042	Opérations d'ordre	11 000.00
042	Opérations d'ordre	8 500.00	013	Atténuation de charges	
023	Virement à la section Investissement	74 000.00			
	TOTAL DEPENSES	1 117 000.00		TOTAL RECETTES	1 117 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	190 991.29
16	Emprunts et dettes	34 000.00	10	FCTVA	21 500.00
20	Immobilisations corporelles	92 000.00	1068	Affectations des résultats	315 749.85
21	Immobilisations incorporelles	113 000.00	13	Subventions	97 340.00
23	Immobilisations en cours	279 400.00	16	Emprunts	316.86
27	Autres immobilisations financières	220 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	74 000.00
			024	Opérations patrimoniales	30 000.00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	8 500.00
	TOTAL DEPENSES	738 400.00		TOTAL RECETTES	738 400.00

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2020

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 183 509 € (175 € par habitant)

L'épargne nette est de : 143 86 € (137 € par habitant)

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

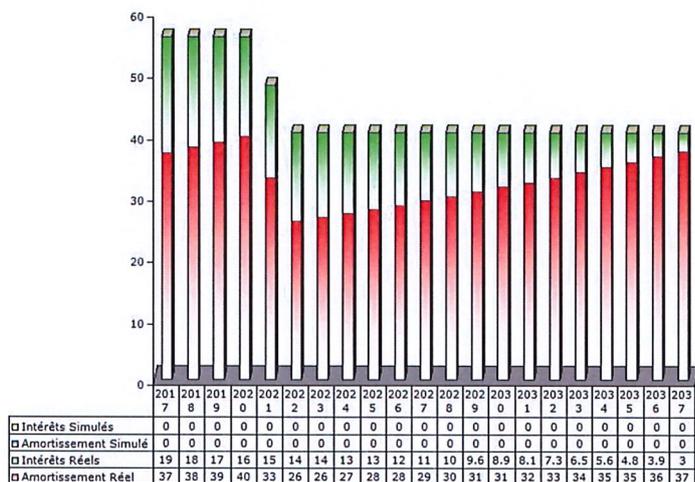
Elle s'élève à 3.43 en 2020. L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 631 562 € (603 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de l'annuité est de 57 441.12 € soit 2.65 % du total des dépenses.

Un emprunt contracté en 2014 pour la réalisation des travaux connexes (100 000 € remboursables par annuité de 15 534.76 € sur 7 ans) s'éteint cette année.

Courbe des remboursements



TAUX D'IMPOSITION

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, et notamment la suppression de la Taxe d'Habitation qui s'échelonne de 2020 à 2023.

Pour compenser à l'euro près la perte de produit de la TH qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cependant le taux communal de la TFB passe de 19.26 % à 33.23 % (+ 13.97 % de la part départementale) compte tenu des nouvelles mesures gouvernementales. Un coefficient correcteur sera appliqué par les services fiscaux de sorte que les contribuables ne soient pas impactés par cette augmentation.

PERSONNEL

Le poste des frais de personnel augmente de 2.2 % en raison d'une période de tuilage de 6 mois pour 2 agents sur le poste de secrétaire de mairie suite à un départ en retraite.